



Acte n° 2024C216

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/11/2024

Le 18 Novembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à l'Espace Carjat, chemin de Chassinal à Fareins (01480).

**Présents :** Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Didier ALBAN (Pouvoir à Sylvie PERMEZEL), Gabriel AUMONIER (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN), Fabien BIHLER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Gérard PORRETTI), Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Christine FORNES, Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH (Pouvoir à Nathalie TISSERAND), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Ingrid BESSON), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir à Emilie BERTHOLON), Bernard REY, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Marc PECHOUX), France-Line VINCENT (Pouvoir à Agathe IACOVELLI).

**Secrétaire de séance :** Emilie BERTHOLON.

**OBJET : FINANCES – Protocoles d'accords transactionnels dans le cadre de la Commission de Règlement Amiable des Préjudices Economiques (CRAPE) liés aux travaux de la Grande rue à Trévoux**

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances, rappelle que le Conseil municipal de Trévoux et le Conseil communautaire de la CCDSV ont décidé, respectivement, par délibérations n°2023-20-12-MV-120 du 20 décembre 2023 et n°2023C232 du 21 décembre 2023, de créer une Commission de règlement amiable des préjudices économiques (CRAPE) liés aux travaux de la Grande rue à Trévoux.

Dans le cadre des travaux réalisés, il a été identifié deux périodes potentielles d'indemnisations :

- Période n°1 : du 28/08/2023 au 29/11/2023.
- Période n°2 : du 08/01/2024 au 30/04/2024.

La CRAPE a reçu les dossiers de demande d'indemnisation du préjudice économique des sociétés suivantes et a procédé à leur examen :

- BOULANGERIE CHAZELLE – Période n°2
- CAFE DU BON COIN – Période n°2
- L'ATELIER – Période n°2
- DES FLEURS DANS LE VENT – Période n°2

- TABAC DE L'ARGUE – Période n°2

Pour éviter le déclenchement d'une procédure contentieuse, le Code Civil, dans ses articles 2044 et suivants, permet d'utiliser la transaction. Cette voie de règlement non contentieux repose sur les concessions réciproques que font les parties, afin de prévenir ou de mettre fin au litige et se concrétise par un protocole qui a, pour les parties, l'autorité de la chose jugée en dernière instance.

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu les projets de protocoles d'accords transactionnels ;

Vu l'avis favorable de la CRAPE réunie le 31/10/2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/11/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'INDEMNISER** les demandeurs des montants figurants dans les protocoles d'accords transactionnels, à savoir :
  - BOULANGERIE CHAZELLE : 8 182,17 €
  - CAFE DU BON COIN : 3 409,51 €
  - L'ATELIER : 1 806,20 €
  - DES FLEURS DANS LE VENT : 1 159,72 €
  - TABAC DE L'ARGUE : 4 330,01 €
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération et notamment les protocoles d'accords transactionnels ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'assainissement collectif.

Fait à Fareins, le 18/11/2024

La Secrétaire de Séance,  
Emilie BERTHOLON



Affichage sous format électronique :

27/11/2024

Le Président,  
Marc PECHOUX

